

LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 30 SEPTEMBRE 2009

(Unité=En DT)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2009	TROISIEME TRIMESTRE 2008	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2009 30/09/2009	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2008 30/09/2008	31/12/2008
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	91 282 913,323	96 336 653,256	284 332 651,851	281 906 261,529	389 000 675,693
* Intérêts	62 763 145,841	68 273 254,792	192 456 405,820	197 231 209,962	272 207 767,243
* Commissions en produits	13 483 470,217	12 668 153,694	40 312 522,742	37 839 048,778	51 520 022,682
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	15 036 297,265	15 395 244,770	51 563 723,289	46 836 002,789	65 272 885,768
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	29 896 700,960	33 472 314,332	91 440 859,468	93 777 702,832	128 462 329,812
* Intérêts encourus	28 620 658,149	32 271 801,980	88 540 777,770	91 115 335,888	124 915 358,748
* Commissions encourues	1 276 042,811	1 200 512,352	2 900 081,698	2 662 366,944	3 546 971,064
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	61 386 212,363	62 864 338,924	192 891 792,383	188 128 558,697	260 538 345,881
4- Autres produits d'exploitation	661 598,837	611 953,893	2 017 599,817	1 905 387,758	2 791 803,755
5- Charges opératoires, dont:	37 774 470,174	34 056 415,902	114 249 614,151	101 968 063,481	139 202 917,808
* Frais de personnel	26 668 891,213	23 629 391,310	80 754 868,660	69 930 251,171	96 033 744,698
* charges générales d'exploitation	7 644 628,100	6 925 394,056	23 426 732,796	21 516 014,699	28 676 999,429
6- Structure du portefeuille :	-	-	710 845 430,895	527 223 061,096	639 774 416,579
* Portefeuille-titres commercial	-	-	508 122 549,636	370 443 610,491	464 123 358,392
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	202 722 881,259	156 779 450,605	175 651 058,187
7- Encours des crédits	-	-	3 692 134 183,229	3 295 324 825,616	3 254 405 340,388
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	4 982 298 273,273	4 896 398 737,787	4 809 164 773,775
* Dépôts à vue	-	-	2 272 024 085,092	2 054 165 274,786	2 128 439 857,186
* Dépôts d'épargne	-	-	1 100 299 697,122	963 657 252,117	1 004 536 222,648
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	150 731 703,314	169 425 103,045	156 358 386,427
* Emprunt obligataire	-	-	10 437 650,685	21 010 008,767	10 037 309,589
* Emprunts subordonnés	-	-	72 238 153,834	78 731 823,564	77 185 704,720
* Ressources spéciales	-	-	68 055 898,796	69 683 270,714	69 135 372,118
10- Capitaux propres	-	-	430 807 231,367	411 956 861,927	430 458 779,282



NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2009

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au troisième trimestre de l'année 2009.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2009 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2009 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2009 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2009 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 30-09-2009.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au troisième trimestre 2009. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2009 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de septembre 2009 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2009. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-09-2009.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au 30/09/2009 à 284 333 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire s'élèvent au 30/09/2009 à 91 441 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2008 et au 30/09/2009 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2008 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 28/05/2009.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du troisième trimestre 2008 et du troisième trimestre 2009 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.